



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2023

Le Mardi 12 septembre 2023 à 20 H 00 le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Nadège COURCHÉ, Maire.

Présents :

Mme COURCHÉ,

Mmes ALEXANDRE-LEMESLE, LABBÉ, MAQUET, MOREL, SADOU

Messieurs CERTAIN, COURSEAUX, DUSZA, LEFEBVRE, TSJOEN

Absents :

Monsieur ANTONIOLI, excusé, qui donne procuration à Madame COURCHÉ

Monsieur RAIMBOURG, excusé, qui donne procuration à Monsieur TSJOEN

Madame TASSERIE, excusée, qui donne procuration à Madame MOREL

Madame VEERAYEN, excusée, qui donne procuration à Monsieur CERTAIN

Le compte-rendu de la réunion précédente a été adopté à l'unanimité.

Monsieur Patrick CERTAIN a été nommé secrétaire de séance

I - Voirie : 2^{ème} phase de sécurisation sur le CD 81 – délibération n° 33

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de continuer à renforcer la sécurité routière sur la commune de la Remuée, afin de réduire la vitesse excessive, notamment rue des Châtaigniers. A cet effet, plusieurs solutions ont été trouvées, à savoir :

- Panneaux annonceur à affichage clignotant en led
-
- Faisceaux lumineux sur les passages protégés pour un coup de 15 000 euros HT par passage protégés
- Ou pose de figurines rétrofléchissantes qui se présentent sous la forme de :
 - ✓ Figurine personnage
 - ✓ Figurine porte-drapeau
 - ✓ Figurine vélo

Ces figurines seraient posées aux endroits suivants :

- Figurine personnage : de chaque côté des trois passages protégés rue des Châtaigniers (soit 6 figurines)
- Figurine porte-drapeau : à fixer à hauteur de l'aire de loisirs
- Figurine vélo : à fixer à hauteur du terrain acquis par la commune, rue des Grives

Les prix proposés sont les suivants :

- | | |
|----------------------------|---------------|
| - 6 figurines personnages | 7 700.00 € HT |
| - 1 figurine porte-drapeau | 1 365.00 € HT |
| - 1 figurine vélo | 2 395.00 € HT |

Soit au total 11 460.00 € HT

Le Département pourrait subventionner l'achat de ces figurines à hauteur de 30 %.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable, à 15 VOIX POUR, dont 4 procurations, à l'achat des figurines.

II - Fond national de péréquation : répartition du prélèvement et / ou du reversement entre l'EPCI et les communes membres pour 2023 – délibération n° 34

Nous avons été destinataire d'un courrier de Monsieur le Préfet nous informant de la répartition du fond national de péréquation pour l'année 2023 entre les communes membres de la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole (prélèvement ou reversement de ressources selon la richesse des communes membres).

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité, avec 15 voix POUR, dont 4 procurations, le mode de répartition du mécanisme de péréquation de la Communauté Urbaine le Havre Seine-Métropole.

III- Révision de la chartre du Parc Naturel Régional des boucles de la Seine Normande : proposition d'adhésion de la commune , avis du conseil municipal

En 2013 une chartre avait été signée entre l'Etat, la Région Normandie, les Départements et les Communes concernant le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande. Ce contrat signé entre toutes ces collectivités locales prendra fin en décembre 2028. A cet effet, une révision débutera en octobre 2023 pour l'élaboration d'une nouvelle chartre (2028-2043). De ce fait, en vue du lancement de cette procédure il est proposé aux communes pour candidater et être associé à l'élaboration de la Chartre.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas candidater.

IV - Proposition de convention pour la lutte contre les chenilles processionnaires : Programme expérimental de lutte collective

Le Département lance un programme expérimental de lutte collective et c'est un organisme à vocation sanitaire du végétal, reconnu par l'État, à savoir Fredon Normandie qui va le développer », précisent les services du Département de la Seine-Maritime. **Surveillance,**

prévention et lutte sont les trois axes autour desquels s'articulera ce programme de lutte contre la chenille urticante, qui va se décliner en plusieurs actions au cours de l'année, à savoir :

- ✓ **Recenser et former des professionnels** capables d'intervenir « avec un engagement dans une charte des bonnes pratiques.
- ✓ **Communication auprès des collectivités**, du grand public et ciblée en fonction des besoins sur les dangers sanitaires et les modalités de lutte.
- ✓ **Formation sur la reconnaissance des chenilles**, les risques et les moyens de se protéger, à destination des agents des collectivités et des élus.

Les membres du conseil municipal souhaiteraient de plus amples informations concernant cette convention, notamment le coût que cela représentera pour la commune et demandent que ce soit reporté au prochain conseil municipal.

V - rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) :

Plusieurs délibérations à prendre sont soumises aux membres du conseil municipal, à savoir :

- **Délibération n° 35** - élection du nouveau président de la CLECT : Monsieur le Maire de Criquetot l'Esneval

Avis favorable des membres du conseil municipal avec 15 voix POUR dont 4 procurations.

- **Délibération n° 36** – évaluation des charges relatives à la mutualisation de la direction des systèmes d'information et de l'innovation numérique avec la commune d'Angerville l'Orcher.

Avis favorable des membres du conseil municipal avec 15 voix POUR dont 4 procurations.

- **Délibération n° 37** - évaluation des charges relatives à la mutualisation de la direction des systèmes d'information et de l'innovation numérique avec la commune de Notre-Dame-du-Bec.

Avis favorable des membres du conseil municipal avec 15 voix POUR dont 4 procurations.

- **Délibération n° 38** – évaluation des charges relatives au transfert de l'aire de camping-car de Saint-Join-Bruneval.

Avis favorable des membres du conseil municipal avec 15 voix POUR dont 4 procurations.

- **Délibération n° 39** – évaluation des charges relatives au transfert du crématorium de la ville du Havre

Avis favorable des membres du conseil municipal avec 15 voix POUR dont 4 procurations

VI - Convention LUDISPORT - délibération n° 40

Cette année, la commune de la Remuée a renouvelé son partenariat avec la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole pour dispenser des séances ludisport tous les jeudis de 16 h 30 à 17 h 30 à la Remuée et les membres du conseil municipal doivent approuver la convention.

Les membres du conseil municipal acceptent avec 15 voix POUR dont 4 procurations de renouveler le partenariat avec la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole pour dispenser des séances ludisport tous les jeudis de 16 h 30 à 17 h 30 à la Remuée et autorisent Madame le Maire à signer la convention.

VI - POUR INFO

Restaurant scolaire :

Cette année la société CONVIVIO a été retenue pour le restaurant scolaire. Il a été décidé de ne plus mettre d'entrée afin de réduire le gaspillage alimentaire et de privilégier un plat de résistance complet avec féculents, légumes, viande ou poisson, sans oublier le laitage (fromage ou yaourt) et le dessert (fruit ou gâteau). Cependant, le coût du repas ayant augmenté, il a été décidé de ne pas baisser le tarif imposé aux familles. En contrepartie, il n'a pas été augmenté.

Terrain acquis par la commune rue des Grives

Les cavités ont été sondées et nous sommes en attente du retour de la DDTM.

Une subvention de 80 % a été octroyée pour l'aménagement de ce terrain.

Chantier participatif élargi aire de loisirs

Madame l'Adjointe en charge de la biodiversité informe les membres du conseil municipal qu'un chantier participatif élargi, va se dérouler courant novembre 2023 afin de planter des haies à l'aire de loisirs « la Sittelle ». (environs 300 m linéaire). La Maison Familiale Rurale de la Cerlangue, les classes de CP, CE1-CE2, CE2-CM1, CM1-CM2 ont accepté de participer, mais il est possible d'étendre la participation aux conseillers municipaux, aux parents d'élèves, aux Anciens de la Commune et à toutes les personnes intéressées par le projet.

En parallèle de ce chantier participatif, une animation sera dispensée auprès des élèves pendant 4 demies-journées, et le jour du chantier participatif, afin de leur expliquer l'intérêt de planter des haies.

PLUi : débat du PADD (projet d'aménagement et de développement durable)

Le dossier étant conséquent, et important pour le futur règlement d'urbanisme de la commune, Madame le Maire propose de reporter ce point du jour. En attendant, les documents concernant le projet vont être adressés aux membres du conseil municipal afin qu'ils les étudient et fassent un retour de leurs remarques lors de la prochaine réunion de conseil.

Planning des festivités

16 et 17 septembre 2023 : journée du Patrimoine avec exposition photos, Atelier calligraphie et poterie, visite de l'Eglise

31/10/2023 : déambulation HALLOWEEN « contée et costumée, par l'association « Autrement Dire » (300 euros à confirmer)

Divers

La fresque à la salle omnisports est terminée et remporte un franc succès sur les réseaux sociaux.